

Conseil d'Etablissement

Procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Chardonne, Maison de Commune, Salle du Conseil communal

Quart politique : Mme Madeleine Skinner, Présidente
M. Gilbert Cavin, Chardonne
M. Cédric Desmet, Corsier-sur-Vevey
M. Laurent Paschoud, Corseaux

Excusée : Mme Céline Murisier, Jongny

Quart établissement scolaire : Mme Valérie Boden, Directrice
Mme Valentine Monney, infirmière scolaire
Mme Cloé Moser, enseignante
Mme Sonia Baechler, enseignante

Excusé M. Matthias Haussener, enseignant

Quart parents : Mme Nadine Ducotterd, Mont-Pèlerin
Mme Stéphanie Morson, Corseaux
Mme Nathalie Howald, Chardonne
Mme Aline Forgerit, Chardonne
Mme Virginie Vigo, Chardonne

Quart représentants de

Société civile : Mme Susana Rodriguez, Soc. Dév. Corsier
Mme Sofia Brun Aceiton, bibliothécaire,
M. Thierry Chevalley, Animateur Egzeko

Nouvelle membre : **Mme Aline Germanier, déléguée à l'inclusion ASICC**

Ordre du jour

- 1) *Accueil et communications par la Présidente***
- 2) *Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025***
- 3) *Rencontre avec quelques élèves membres du Conseil des élèves***
- 4) *Communications de Mme Valérie Boden, Directrice de l'établissement scolaire***
- 5) *« Quart parents » - informations***
- 6) *Divers et propositions individuelles***
- 7) *Prochaine séance***

1) Accueil et communications de la Présidente

A 19h35, la Présidente Madeleine Skinner accueille les membres du Conseil d'établissement; elle salue en particulier les 3 représentants du Conseil des élèves, accompagnés de M. Höldrich, enseignant. Elle précise d'emblée que les élèves et l'enseignant seront auditionnés en début de séance; concrètement, cela signifie que les points 1 et 2 de l'ordre du jour seront traités après le point 3, qui concerne directement les élèves; à l'issue du traitement de ce point, les élèves pourront prendre congé. Au surplus, les autres points de l'ordre du jour ne suscitent aucune remarque.

Elle salue aussi Mme Aline Germanier, déléguée à l'inclusion au sein de l'établissement scolaire, qui a récemment pris ses fonctions. Elle rejoindra le Conseil d'Etablissement dès ce jour, en tant que membre du quart de la société civile. L'arrivée de cette nouvelle membre donne lieu à un bref tour de table au cours duquel chaque membre se présente brièvement.

2) Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025

Le procès-verbal, de la séance précédente ne donne pas lieu à discussion et est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

3) Rencontre avec les 3 représentants du Conseil des élèves

Les trois élèves (qui se nomment Lilya Fruneau, David Mey et Olivia Perret; le quatrième élève, Victor Meller, est, à la suite d'un malentendu, allé à la salle de gym de Chardonne) et M. Höldrich présentent leurs travaux, réflexions et propositions autour du thème « l'école de Corsier sans fumée »; le document ppt sur lequel ils se fondent est joint au présent procès-verbal.

Les élèves ont choisi le thème, ils en ont discuté ensemble avant de rencontrer des enseignants et des concierges et collaborateurs chargés de l'entretien des locaux, qui sont fumeurs de longue date. Ils ont aussi essayé de trouver des solutions pour que les adultes fumeurs ne se sentent pas exclus des débats et de l'école. Ainsi, ils présentent trois ou quatre endroits abrités où les fumeurs adultes pourraient se réunir : sur le document joint, ces « lieux autorisés aux fumeurs adultes » figurent en rouge sur le plan de l'établissement, assortis d'une lettre F : on constate que trois endroits sont proposés (au nord, rue de Jaman ;au sud, rue du Collège, à proximité de la rue des Terreaux ; à la rue Centrale, autour de la fontaine; un quatrième lieu pourrait aussi être utilisé, sauf pendant les récréations, à proximité du terrain de sport.

Pour le reste, les élèves, les enseignants et les collaborateurs administratifs sont tous d'accord pour préconiser un collège sans fumée à Corsier; ils estiment aussi que l'interdiction doit s'appliquer à toutes et tous et, conscients du fait que, pour certaines personnes cette évolution pourrait être difficile, des mesures d'accompagnement soient prises. Ainsi, un accompagnement sanitaire et/ou psychologique pourrait être utile aux « fumeurs pathologiques » (les fumeurs adultes), tandis que, pour des élèves, des mesures préventives pourraient aussi être prises (pour éviter de vapoter par exemple).

En tous les cas, l'école devrait être préservée (sauf en quelques endroits bien définis et signalés comme tels (marquage au sol, écriteaux ?) durant toute la journée scolaire, soit de 7.30 à 16.30 heures.

Si, au terme de la présentation par les élèves et leur enseignant, l'assemblée semble convaincue, cela donne tout de même lieu à quelques questions et demandes de précisions, résumées ci-dessous :

- Par souci de cohérence, il serait nécessaire que, s'ils sont validés, les mêmes principes s'appliquent aussi aux collèges de l'EPS. A terme, cela concernera donc les collèges des trois autres communes du cercle, Chardonne, Corseaux et Jongny, aux municipalités desquelles l'information sera transmise;
- Le même souci de cohérence entraînera que les crèches et garderies seront-elles aussi des lieux sans émission de fumée;
- Les organismes œuvrant en faveur de la santé (Unisanté, ACT, l'infirmière scolaire, entre autres) seront informés et associés à la suite du processus. Mme Monney, infirmière scolaire, évoque d'ailleurs une « Campagne de validation »,

qui sera lancée lors de la mise en œuvre des décisions, dans chaque établissement des quatre communes;

- Enfin, les délégués des classes des années scolaires 7 et 8, qui prendront la place de ceux de 9^{ème} année présents ce soir, seront informés des décisions prises.

Au terme de discussions, la Présidente demande aux membres du Conseil de se prononcer par un **vote : à l'unanimité, les membres présents se prononcent en faveur du concept proposé par les représentants des élèves.**

La séance se poursuivra sans les élèves, qui, avec leur enseignant, quittent la salle et ont été préalablement applaudis par l'assemblée.

4) Communications de Mme Valérie Boden, Directrice de l'établissement scolaire

La Directrice donne d'abord quelques informations statistiques :

- La planification du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2026-2027 fait apparaître une augmentation d'une vingtaine d'élèves (1101 pour l'année scolaire 2026-2027), alors que, actuellement, il y a 1'082 élèves scolarisés.
- Le nombre total de classes passera donc 57 à ce jour, à 58, voire 59 classes; à ce jour, il est prévu d'ouvrir une classe de 1P-2P à Jongny. Il est probable que certains élèves de Chardonne doivent être enclassés à Jongny.
- En réponse à des inquiétudes des parents (que relaie le Quart parents) quant à l'état de la piscine en plein air de Vevey-Corseaux Plage (dans laquelle les enfants ont des cours de natation, en juin), il faut savoir ceci : si des travaux de rénovation doivent être accomplis, la clé de répartition financière prévoit qu'un tiers doit être assumé par les communes du cercle, et deux tiers par Vevey, ce qui explique une certaine retenue de la part des autorités veveysannes d'abord, de celles du cercle ensuite.

5) « Quart parents » - informations

Le Quart parents évoque en premier la journée des sociétés locales, qui aura lieu le 2 mai 2026 à Corsier. Pour rappel, l'ASICC a budgété pour le Cet un montant annuel de CHF 4'000.-.

Pour les 12 à 15 clubs qui participent à ces journées, il est donc suggéré d'avancer les montants; puis de transmettre les justificatifs à la direction de l'établissement scolaire qui, ensuite, les transmet à l'ASICC. Celle-ci paiera les montants pour lesquels il y un justificatif. Enfin, pour remercier concrètement, le jour même, les représentants des clubs présents, le Quart politique suggère de demander 6 bouteilles à chaque

commune, ce qui ne devrait pas poser de problème ; cela permet de remercier immédiatement et de manière tangible. De plus, l'Egzeko fournit une dame-jeanne, avec du sirop, ainsi que des gobelets.

Le deuxième point brièvement abordé concerne les écoles et, autour d'elles, des surfaces agricoles et/ou viticoles : à une question portant sur les produits phytosanitaires et leurs possibles effets sur les élèves, le Conseiller municipal de Chardonne, M. Gilbert Cavin rétorque que ces produits ne sont pas diffusés pendant les périodes de récréations des élèves.

La tragédie qui s'est déroulée le 1^{er} janvier 2026 à Crans-Montana suscite de nombreuses questions et inquiétudes, et pas seulement chez les parents d'élèves.

La longue discussion sur ce sujet sensible peut donc être résumée comme suit ;

- les élèves et les enseignants sont formés pour, en cas de sinistre, réagir avec calme et en étant adéquats ;
- les enseignants et les élèves ont déjà procédé à des évacuations, cela en présence de pompiers. Il y a aussi des exercices qui ont lieu chaque année ;
- dans chaque établissement, il y a des enseignants répondants, formés pour encadrer les élèves et les conduire en lieu sûr si un sinistre se déclare ;
- dans chaque établissement, il y a une signalisation claire pour sortir rapidement, des locaux et se rassembler à l'extérieur ;
- après chaque exercice d'évacuation, il y a en principe un débriefing, pour déterminer ce qui peut être amélioré et ce qui a moins bien fonctionné ;
- La veille de la séance, la direction s'est vu remettre par le chargé de sécurité de Vevey les plans d'évacuation des établissements scolaires ;
- lorsqu'un collège ou une classe est rouvert après des travaux, un expert vient examiner les lieux, ce qui donne des garanties de sécurité et d'égalité de traitement ;
- Dans le Canton de Vaud, l'ECA assure aussi une grande rigueur dans les contrôles préalables et aussi en cours de fonctionnement des locaux et des établissements scolaires ;
- La direction de l'établissement scolaire enverra prochainement un courrier aux parents d'élèves, pour apaiser et rassurer.

La journée portes ouvertes de l'établissement scolaire sera consacrée à la citoyenneté. Il est recommandé de faire des panneaux pour y faire figurer des informations, au sujet des constructions scolaires, si possible un par commune. Il importe que, par souci de cohérence entre les « panneaux communaux », leur confection soit centralisée en un endroit et une entité ; il serait au surplus aussi utile que chaque panneau ait des liens renvoyant vers les panneaux des autres communes, pour que les personnes intéressées aient une information globale et réfléchie, permettant de mieux appréhender ces enjeux complexes.

6) Divers et propositions individuelles

- a) **Mme Aline Germanier**, nouveau membre du Conseil d'établissement, présentée au début de la séance explique son rôle de **déléguee à l'inclusion** au sein de l'établissement. Elle fonctionne soit sur appel soit spontanément : il est attendu de sa part qu'elle puisse apporter des conseils aux familles et encadrer les élèves, non seulement au sein de l'établissement scolaire stricto sensu mais aussi dans les structures parascolaires (crèche, UAPE, etc.).
- b) **Le 25 février 2026** aura lieu un événement particulier dans l'établissement de Corsier. Il accueillera en effet à 11.15h « **Lemna Romantscha** », un événement en faveur du plurilinguisme en Suisse : en présence d'un Conseiller d'Etat grison et du Conseiller d'Etat Frédéric Borloz, ainsi que du chef de l'enseignement vaudois, Cédric Blanc, il s'agira pour les élèves d'appréhender les finesses du 4^{ème} idiome helvétique, la langue romanche. Des élèves y participeront et chacun des membres présents ce soir y est cordialement invité. L'événement aura lieu dans la grande salle de l'établissement à Corsier. Mmes Arianne Rouge, syndique de Corsier, et Céline Murisier, municipale de Jongny devraient aussi être présentes.
- c) L'état de situation du **projet LIFT** est présenté par Mme Skinner, déléguée au suivi de ce dossier : 5 diplômes et 2 certificats ont été récemment distribués aux participants venant de terminer ce projet. 9 nouveaux jeunes participants viennent d'entamer avec enthousiasme leur parcours dans LIFT, mais il y a une grande crainte liée à l'essoufflement des entreprises prenant part au projet.
- d) **L'apéritif de fin d'année scolaire** aura lieu, après discussion, le **23 juin 2026 à 17h à Corsier**; ce sera aussi l'occasion de saluer les municipaux ne continuant pas leur activité; il en va de même pour les membres du Conseil d'établissement ; un nouveau conseil devra se former à la rentrée scolaire, après les vacances estivales.
- e) M. Laurent Paschoud indique que, après plusieurs hivers avec très peu de neige aux **Pléiades**, il a été décidé que les **élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} année** n'auront **plus de journée de ski**. Les élèves de 8^{ème} et de 9^{ème} année auront du ski de fond, pour 8^{èmes}, respectivement un camp de ski pour les 9^{èmes}; pour les plus petits, on prépare un catalogue d'activités de «remplacement» dès l'année scolaire 26-27. La décision a été communiquée à la Commune de Blonay –

Saint-Légier et lui et ses collègues espèrent du soutien de la part des membres du Conseil d'établissement.

- f) M. Thierry Chevalley indique que quelques excités ont commis des **actes dommageables** sur les **infrastructures du bal de fin d'année scolaire** ouvert aux **élèves terminant les années 9 à 11** au sein de l'établissement. Si de tels actes sont inadmissibles et regrettables, il relève que de nombreux élèves ont fait part de leur tristesse et ont remercié les organisateurs pour leur travail.

7) Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le **mardi 5 mai 2026** dans la Salle du Conseil communal de **Corseaux, Maison de Commune, rue du Village 4**, 1802 Corseaux.

La séance est levée à 21.10h

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :

le Secrétaire :

Madeleine Skinner

Olivier Rapin

Annexe : document PPT de présentation